

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 17 juin 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Les jeux extérieurs ont lieu une heure par période de quatre heures.
- À la suite de la vérification de 4 dossiers des membres du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Observations: Pendant les jeux libres, les enfants s'amuse avec la maison de poupée, à faire des dessins et avec des bonshommes.
- Discussions avec l'éducatrice concernant son certificat de secourisme.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 juin 2024

Date

original signé par
Caroline Raymond

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 juin 2024

Date